BILLOM Communauté

#2

LE JOURNAL DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - JUILLET 2018

BIEN MANGER, MIEUX VIVRE !

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.) lancé de concert par le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez, les élus de Billom Communauté ont souhaité s'investir pleinement dans la démarche.

Pour que qualité dans nos assiettes résonne avec qualité de vie sur notre territoire.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Derrière cet acronyme — P.A.T. — l'ambition est grande : offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine et de qualité mais aussi accessible à tous et issue de circuits de proximité ; améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs.
Le tout en développant des pratiques respectueuses de l'environnement.
Ainsi, de nombreux acteurs de ce vaste territoire — 500 000 bouches à nourrir — planchent ardemment sur le sujet depuis l'automne 2017. « Dès septembre, une plénière de lancement de la démarche a permis de dresser un état des lieux de la chaîne alimentaire allant de l'agriculteur jusqu'au consommateur. Nous avons travaillé ensuite en ateliers thématiques, avec une très grande diversité d'acteurs, pour mieux appréhender les enjeux », rappelle Jean-Pierre Buche, vice-président de Billom Communauté en charge du P.A.T. et agriculteur de profession. Parmi les conclusions lors de la deuxième plénière organisée en février dernier : « Les pistes sont nombreuses et notamment la nécessité de mieux accompagner les transmissions d'exploitations et favoriser le développement d'exploitations maraichères ».
Pour Cécile Poussard, chargée de mission circuits courts et développement au sein du Grand Clermont, « pour promouvoir une alimentation locale, faut-il encore une production locale conditionnée et vendue sur place… Le cœur du P.A.T. repose sur la combinaison entre qualité des produits, agriculture rémunératrice et respect de l'environnement ». Pourtant, si l'agriculture occupe bien une place prépondérante sur ce territoire, seulement 12% des aliments consommés par les Grands Clermontois seraient issus de la production locale. Très loin de l'objectif de l'autosuffisance… « Le signe qu'il existe bien un problème de connexion entre production et consommation locale ».

Le P.A.T, enjeu territorial

Pour Cécile Poussard, outre la possibilité de déguster de bons produits locaux et de saison dans nos assiettes, le P.A.T. présente aussi un intérêt économique, paysager et social… « Au delà de sa fonction nourricière, l'agriculture représente une part importante de l'emploi sur le territoire et participe grandement à la structuration de nos paysages. Il ne faut pas négliger son impact sur le plan éducation, santé et cadre de vie. L'objectif est aussi de donner accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre ». Même analyse pour Jean-Pierre Buche qui ajoute : « il est indispensable de faire évoluer nos modèles sur l'ensemble de la chaine, de la production à la consommation. Il faut instaurer un dialogue permanent entre tous les acteurs, favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, de coopérations territoriales, accompagner l'implantation de structures à dimension locale. »

À l'issue des nombreux ateliers (8 journées d'octobre à décembre) qui ont fait la part belle aux visites de terrain au sein d'exploitations mais aussi de commerces et d'unité de transformation (comme à la Laiterie de la Tourette), six objectifs stratégiques ont été retenus (lire encadré), parmi lesquels un, particulièrement ambitieux : renforcer et créer des filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire. « Pour parvenir à 50% d'autosuffisance en fruits et légumes, il faudrait mobiliser 4 000 hectares d'ici à 2050. Cela donne une idée du chemin à parcourir… », lance Cécile Poussard. Et si booster la production locale en fruits, légumes mais aussi porcs ou volailles apparaît stratégiquement prépondérant, cela nécessite aussi de créer des outils liés à la transformation sur place. « Si l'on produit des porcs et que l'on ne peut pas les abattre sur place… ».
Derrière le P.A.T., c'est donc toute une stratégie territoriale qui se joue. « Pendant longtemps, la politique alimentaire territoriale a été trop segmentée. Il vaut mieux territorialiser l'action en réalisant des passerelles plus nombreuses entre production, transformation, distribution et consommation. C'est un enjeu économique mais aussi environnemental grâce à la réduction que nous allons permettre sur notre empreinte carbone insiste Jean-Pierre Buche qui ajoute : « l'alimentation a une résonnance qui dépasse largement le seul « remplissage » de notre estomac. Au-delà d'un aspect culturel auquel nous sommes tous très attachés, la santé, l'économie mais aussi l'environnement seront très fortement impactés par nos choix à venir. Dans leur vision prospective et stratégique, les élus de Billom Communauté sont très sensibles à cette question de l'alimentation et de ses conséquences, conséquences dont nous pensons qu'elles auront un impact positif fondamental sur l'aménagement du territoire. Impact positif sur l'agriculture mais aussi sur de très nombreuses filières économiques. Aller vers cet objectif d'autosuffisance alimentaire, cela peut se traduire par plus d'activité pour notre territoire, par des campagnes plus peuplées, par plus d'enfants dans nos écoles, par plus de services dans nos villages... Et aussi un autre lien entre la ville et la campagne... ».

Donner les clés

Parmi les aides et les soutiens, Cécile Poussard avance de solides arguments : « l'approvisionnement des cantines relève du code des marchés publics qui ne permet pas de favoriser la préférence locale. Mais si l'on veut donner une chance aux producteurs locaux, il convient par exemple de diviser les lots pour leur permettre de se positionner. Ainsi, un éleveur de poulets qui ne peut répondre à un lot viande, pourra en revanche, se positionner sur un lot volaille. Ce sont des astuces que nous essayons de communiquer aux acteurs qui passent les marchés. À nous de leur donner les clés. »
Et qui dit produits locaux dans les cantines scolaires, dit nécessité de constituer des unités de préparation répondant aux critères de la restauration collective… « Tout est lié. Si l'on veut développer l'alimentation locale, il faut à la fois créer des cuisines centrales mais aussi soutenir les installations donc veiller à protéger le foncier agricole… ».
Dégager du foncier, soutenir les installations, accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement… « Les dispositifs et les initiatives ne manquent pas », assure Jean-Pierre Buche qui est aussi président de la Régie de Territoire (lire encadré). « Il faut surtout être attentif, ouvert au dialogue et agir pour que tout le monde aille dans le même sens. » Pour conclure : « il est urgent pour nous tous, élus et citoyens, de nous réapproprier notre alimentation. Au-delà de tous les arguments évoqués précédemment, c'est une vraie question de choix de société, de sens donné à nos engagements. Il y va de notre avenir et de celui de la planète ».

RÉGIE DE TERRITOIRE

MARAÎCHER, UN MÉTIER D'AVENIR !

Localement, les initiatives ne manquent pas pour associer alimentation et mieux-être. A Billom, la Régie de Territoire des deux rives associe insertion sociale et culture de légumes bio. La recette fonctionne.

Les pommes de terre ont été plantées plein champs tandis que les tomates, les aubergines, les poivrons ou les courgettes sont encore au chaud sous la serre…
Sous l'œil d'Alba, petite chienne devenue la mascotte du groupe, Sarah, Raphaël, Julien, Laëtitia, Christophe, Dylan, Ferzali, Kheira et Stéphanie s'activent à la préparation du sol. Ici, pas de mécanique ni de produits chimiques mais beaucoup d'huile de coude ! « Le premier travail consiste à raisonner pour le sol, première base de la production. En réalisant des buttes permanentes, on optimise l'organisation de la production, on économise de l'eau grâce à des gouttes à gouttes et on peut cibler la fertilisation », explique Nicolas Cestier, chef de culture, responsable du chantier de maraîchage situé à Cournon-d'Auvergne. « Les plantations sont ainsi densifiées, il y a moins de désherbage sans oublier que l'on se baisse moins ! » Avec sa collègue Joëlle Conrardy, Nicolas associe ainsi l'insertion sociale et la production maraîchère grâce à une culture biologique labellisée Nature & progrès.
Ces apprentis producteurs apprennent donc les techniques du métier, jouent de la grelinette et de la binette… « Nous les accompagnons aussi tout au long de l'année dans leurs démarches quotidiennes pour renouer avec un emploi durable. Nous, on veut prouver que ça marche : produire bio, nourrir des gens sainement en remettant le pied à l'étrier à un public en difficulté, c'est possible ».
Insertion mais aussi animation et éducation au goût avec les écoles, le centres de loisirs, les crèches… Une belle occasion pour les enfants de découvrir que l'épinard ne pousse pas dans un congélateur ! « Avec ce P.A.T., nous sommes sur le bon chemin. Lors des réunions, je peux faire passer des messages pour une alimentation plus saine, nous travaillons pour le futur. Mais l'agriculture biologique est un terme à la mode ; nous devrions en réalité parler d'agriculture normale… Comme elle devrait être et comme elle a toujours été. On n'a rien inventé, on a juste oublié. Manger cinq fruits et légumes par jour c'est bien… Mais ça dépend lesquels ».
Si le chantier maraîcher de la Régie de Territoire privilégie les circuits courts pour la vente de sa production — AMAP et Biocoop de Cournon, cantines des Martres-de-Veyre et de Vertaizon, centre social de Pérignat, restaurateurs — les particuliers peuvent eux aussi profiter de la qualité maraîchère du chantier : « Une boutique en ligne permet de commander et de récupérer ses produits à la Maison du Pont à Pérignat ou à la Régie de Territoire à Billom».
Avec une demande croissante en légumes bio — « on refuse des ventes ! », Nicolas Cestier l'affirme : « Maraîcher, c'est un métier d'avenir ».

« Nous sommes au cœur de la problématique P.A.T. C'est un vrai challenge de produire des légumes sains, de qualité et de saison sur de petites surfaces (2,5 ha en plein champs et 1500 m² de serres) en alliant à cette production la réinsertion d'un public qui n'est pas issu du milieu agricole et qui n'a pas vocation à le devenir ».

www.regiedes2rives.fr

LE P.A.T. EN 6 POINTS

PRÉSERVER ET REMOBILISER LES TERRES AGRICOLES EN SURFACES ET EN QUALITÉ POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ AGRI-LOCALE

Favoriser le développement d'une politique foncière concertée incluant notamment les propriétaires fonciers et les agriculteurs
Protéger et reconquérir la vocation agricole des terres
Faciliter les installations et transmissions
Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉMUNÉRATRICE

Accompagner l'évolution des pratiques pour maintenir les surfaces en herbe et l'élevage sur le territoire
Accompagner le développement de pratiques moins impactantes sur l'environnement et adaptées au changement climatique
Faciliter la valorisation des productions, renforcer la valeur ajoutée pour les producteurs

RENFORCER ET CRÉER LES FILIÈRES POUR FAVORISER L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Identifier et développer des productions manquantes localement notamment les légumineuses, le maraichage, l'arboriculture, le porc et la volaille
Conforter les unités de transformations existantes et accompagner la création de nouvelles unités

DÉVELOPPER UNE CULTURE DU CONSOMMER SAIN, LOCAL ET RESPONSABLE

Développer les actions de communication et sensibilisation grand public, à destination des consommateurs, notamment sur les sujets de santé, de gaspillage et de lien alimentation/territoire ou alimentation/agriculture
Former/sensibiliser les professionnels
Eduquer/sensibiliser les enfants et les jeunes

FACILITER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

Renouveler les circuits logistiques de collecte et de livraison pour faciliter les liens producteurs/distributeurs
Structurer et rendre visible une diversité de points d'approvisionnement
Renforcer l'offre de produits locaux de qualité accessibles à tous en grande distribution

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION DURABLE, SAINE ET LOCALE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Développer des filières adaptées à la restauration collective (production, transformation, logistique)
Accompagner l'adaptation des pratiques pour développer la consommation responsable en restauration collective
Faciliter la commande publique et privée

LE PLUI, PRATIQUE

Conjuguer accueil de nouveaux habitants et assumer un développement raisonné du territoire sans le défigurer en veillant à préserver ses espaces naturels, agricoles, ses paysages et ses patrimoines… Tel est l'enjeu de l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire. Celui de Billom Communauté devrait être validé par les élus de Billom Communauté à l'automne avant d'être soumis aux avis des partenaires publics et surtout des habitants. Que faut-il en retenir ?

1 POLE DE VIE / 4 POLES RELAIS / 21 BOURGS

ENJEU

Construire un maillage du territoire dans lequel chaque commune aura son rôle à jouer.

QUELQUES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Reconquête des bourgs au travers d'actions Programmes Local d'Habitat.
Création de 140 à 150 logements par an
Impossibilité de changer la vocation commerciale d'un local pour favoriser le maintien des commerces existants.
Zonage spécifique pour les entreprises avec des zones d'activités dédiées.
Actions de soutien pour le maintien des services.

BÉNÉFICES

Tout est lié pour conserver la qualité du cadre de vie voire l'améliorer : œuvrer pour absorber une hausse de population, c'est prévoir de nouveaux logements, booster le commerce et l'économie, renforcer les services sur le plan social et structurer l'offre culturelle et sportive.

CONJUGUER URBANISME ET AGRICULTURE

ENJEU

L'agriculture est une composante majeure du territoire qu'elle façonne. Elle doit être accompagnée pour continuer à jouer son rôle sur le plan économique, social et paysager.

QUELQUES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Réduction des surfaces des terrains à bâtir pour favoriser les terres agricoles.
Limite de l'emprise sur les terres agricoles par l'optimisation foncière et par la reconquête des logements vacants des centres-bourgs.
Zonage de réciprocité autour des exploitations pour favoriser leur développement.
Zonage strict pour l'implantation de bâtiments agricoles en Zone A exclusivement.
Accompagnement des porteurs de projets.

BÉNÉFICES

Accompagner l'agriculture, c'est aussi préparer l'avenir pour favoriser l'installation de nouveaux profils d'agriculteurs (maraichage, circuit court), aider à organiser la transmission d'exploitations et imaginer de nouvelles pratiques pour une meilleure préservation de l'environnement.
Participer à satisfaire l'autosuffisance alimentaire du territoire.

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITE

ENJEU

L'atout majeur de Billom Communauté est son cadre naturel de vie. Le préserver aujourd'hui, c'est assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

QUELQUES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Habitats vertueux, moins gourmands en surface foncière et moins énergivores.
Des trames verte et bleue : zonage strict pour un meilleur respect de la trame verte (prairies, forêts…), bleue (cours d'eau, tourbières…) et noire (suppression des points lumineux la nuit) pour une meilleur préservation de la biodiversité.
Accompagner la production d'énergies renouvelables : solaire, bois, petit éolien…
Favoriser les transports alternatifs.

BÉNÉFICES

Préserver le cadre environnemental du territoire, c'est protéger les atouts qui font que l'on s'installe et que l'on reste à Billom communauté.

LE VRAI DU FAUX DU PLUI

Je suis propriétaire d'un terrain et je veux construire une habitation. Je suis chez moi, je fais ce que je veux. — FAUX

Le droit à la propriété n'est pas un droit à construire. La surface moyenne constructible sera de 700 m² (de 400 m² à 900 m² selon la zone). Les règles de construction seront elles aussi fixées par le document : pas de chalet ni de mas provençal sur le territoire de Billom Communauté.

Je n'ai pas le droit d'agrandir mon exploitation car je ne suis pas en Zone A. — FAUX

Le PLUI impose une Zone A pour la création d'une exploitation. Pour son agrandissement, il prévoit une zone réservataire autour de l'exploitation en cas de besoin de développement.

Avant de m'installer sur le territoire, je veux connaître les zones où la collectivité est susceptible de construire une infrastructure publique. Je peux me référer au PLUI. — VRAI

Grâce au zonage, le PLUI indique les zones constructibles (U), à urbaniser (AU) ou agricoles (A) ou naturelles (N). Dans les Zones U, il détermine aussi les zones Ue (équipement public) ou Ui (industrie et artisanat). De sorte que chacun sait où il met les pieds.

Je suis propriétaire d'un local commercial dans le bourg de Saint-Dier d'Auvergne. Je suis dans l'obligation de conserver sa vocation commerciale. — VRAI

Pour préserver l'offre commerçante dans les pôles de vie et pôle relais, le document d'urbanisme interdit le changement d'affectation des locaux principaux commerciaux avec vitrine.

Le PLUI, un document rigide et strict. — FAUX

Le document indique les grandes lignes de ce qu'il est possible de faire ou non en matière d'urbanisme. Toutefois, si une commune prévoit une zone constructible (ZAu) sur une zone humide par exemple, elle devra soit renoncer, soit compenser son impact environnemental en préservant une autre zone humide de proximité. Tout repose sur la notion d'équilibre.

Un cadre pour tous

La création de ce document d'urbanisme traduit la volonté politique des élus quant à leur vision du territoire à horizon 2030. Sa validation est le fruit de réflexions collégiales des élus de chaque commune, représentants les administrés, et de concertations multiples avec la population (réunions publiques). Après sa validation, son application implique le respect des règles par tous, communes en tête.

PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES :

- Vendredi 12 octobre à Vertaizon
- Mardi 16 octobre à Billom
- Jeudi 18 octobre à Saint-Dier-d'Auvergne

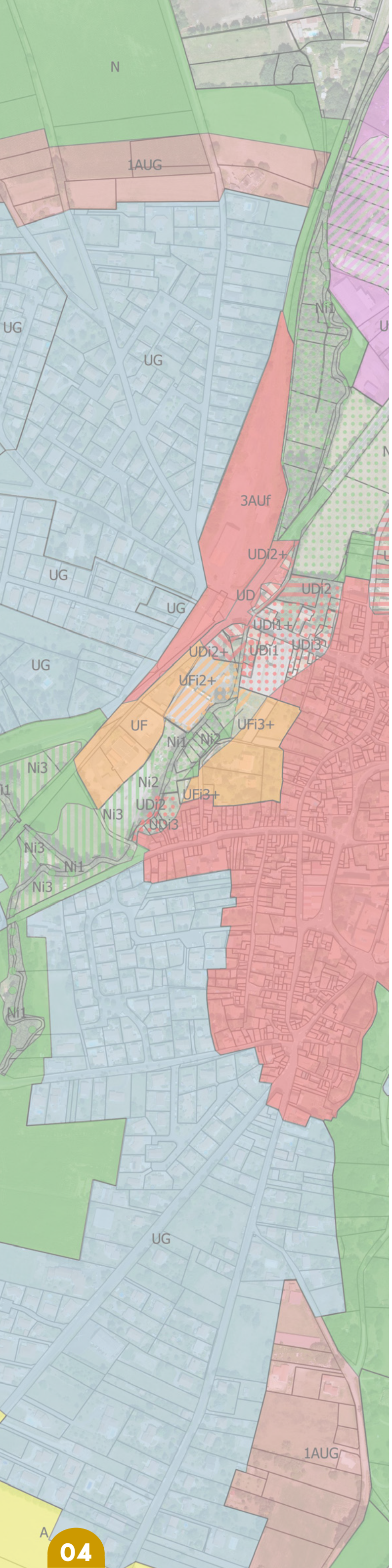

INTERVIEW CROISÉE

« DÉVELOPPER SANS DÉPAYSER »

Alors que le document d'urbanisme communautaire est en cours de finalisation, Gérard Guillaume, président de Billom Communauté et Jérôme Pireyre, vice-président chargé de coordonner le projet, décryptent la philosophie de ce véritable projet de territoire.

Le diagnostic a fait apparaître faiblesses et atouts du territoire. Sur quoi a reposé la réflexion des élus ?

Gérard Guillaume : Il n'y a pas de faiblesses sur ce territoire, seulement des atouts (sourire). Sérieusement, nous avons mis le doigt sur les points considérés comme des faiblesses et à partir de là, nous avons orienté toute notre réflexion.

« L'agriculture est une préoccupation majeure. »

Jérôme Pireyre : L'ensemble de nos communes gagne de la population, preuve que les atouts sont bien là : cadre de vie, patrimoines naturel, bâti, culturel… Les gens ont envie de rester ou de s'installer sur ce territoire.

G.G. : Il faut donc résoudre l'équation : faire cohabiter de nouvelles populations venues à la recherche d'une qualité de vie en veillant à respecter les règles d'urbanisation destinées à protéger l'espace agricole et naturel.

Comment résumer la philosophie de ce projet de territoire ?

G.G. : Développer sans dépayser. Réussir le mariage entre les nouveaux habitants issus de la vie urbaine et la population initiale plus rurale. Grandir avec ce XXIe siècle tout en préservant les évidences de notre territoire.

J.P. : Nous voulons préserver tout ce qui fait sa singularité et qui fait qu'on est heureux d'y rester ou de venir y habiter. Tout en le préparant à relever les défis de l'avenir pour les générations futures. Le salut de nos territoires ruraux passera par l'évolution des sciences, des techniques. Il sera plus facile de se déplacer, de travailler ou de se soigner (télétravail, télémédecine)… Il ne faut pas rater ce virage.

Ce projet de territoire semble beaucoup s'appuyer sur le monde agricole ?

J.P : L'agriculture est l'une des composantes essentielles de notre territoire, une préoccupation majeure. Au quotidien, les agriculteurs structurent nos paysages. Sans eux, plus de prairie, disparition de ce patchwork magnifique de cultures en Limagne… Ils sont aussi l'une des principales activités économiques du territoire et garants de lien social car vivent et travaillent sur le territoire 7j./7.

G.G. : Beaucoup sont très sensibles aux enjeux de préservation du territoire. Ils ont d'ailleurs fait évoluer leurs pratiques quant à l'utilisation d'engrais ou de pesticides. Nous devons poursuivre notre travail de sensibilisation en les associant à ce que l'on pense être la vérité.

Et quelle serait cette vérité ?

GG : L'objectif est de tendre vers l'autosuffisance alimentaire (comme le suggère le P.A.T, Projet Alimentaire Territorial) et de favoriser une agriculture plus raisonnée, l'implantation de nouvelles installations avec une plus-value liée à la transformation, favorisant ainsi les circuits courts… L'esprit, c'est d'accompagner avec souplesse ces producteurs sans les opposer à l'agriculture conventionnelle. De petits maraîchers doivent pouvoir cultiver de petites surfaces. Pour cela, notre document d'urbanisme prévoit de réduire l'emprise sur les terres agricoles.

« Notre plan local d'urbanisme communautaire est avant tout un projet de territoire. »

J.P. : Un document d'urbanisme est en réalité un vaste projet de territoire. Il ne se résume pas à des zones constructibles ou non constructibles ou à un projet d'agriculture. Il traite des problématiques transversales : déplacement, habitat, environnement… Un projet au service des citoyens, un schéma qui doit encourager la pluralité des modèles.

Le PLUI met l'accent sur l'organisation du territoire entre un pôle de vie — Billom — et

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE,

Gérard Guillaume, président - Jérôme Pireyre, vice-président coordonnateur du PLUI

quatre pôles relais. Pouvez-vous développer ?

G.G. : Billom, c'est le pôle de vie avec ses attraits, ses commerces, son dynamisme et son tissu économique. S'il faut bien sûr soutenir Billom, ce ne doit pas être au détriment des autre communes comme Saint-Dier-d'Auvergne, Vertaizon, Pérignat ou Dallet/Mezel… Les actions menées sur le territoire doivent permettre de vivre en autonomie grâce à ce pôle de vie et à ces pôles relais. L'idée est là.

J.P. : Billom est le poumon du territoire et doit le rester. Toutefois, il ne faut pas oublier de trouver un équilibre avec les pôles intermédiaires ainsi qu'avec toutes les communes, petites et grandes, à la hauteur de leurs moyens. Chacune doit jouer son rôle dans la dynamique de ce territoire. Billom représente le pôle de vie principal autour duquel rayonne l'intercommunalité.

« Billom est le poumon du territoire et doit le rester. »

Pouvez-vous expliquer votre vision de la transversalité ?

J.P. : En matière d'urbanisme, tout est transversal et dépasse l'échelle de nos communes d'où l'intérêt d'une réflexion collective à l'échelle du territoire. Mettre en œuvre l'ambition démographique du territoire en passant de 26 000 à 29 000 habitants à l'horizon 2030 implique la production de 140 à 150 logements par an, mais aussi de satisfaire l'ensemble des besoins nouveaux et induits : le social, la culture, le transport, l'environnement. Tout est lié.

G.G. : Pour reconquérir les centres-bourgs, il faut plus de logements. Pour le bien-être de la vie quotidienne, il faut soutenir des services comme le Relais Assistantes Maternelles, le maintien des personnes âgées à domicile, la piscine ou la culture… Les outils existent et Billom Communauté a les moyens de peser auprès des services de l'État pour les préserver.

Véritable cap pour l'avenir, ce projet de territoire règlemente aussi ce qui touche à la trame verte, bleue et noire ?

J.P. : Identifier la biodiversité, c'est déjà prendre conscience qu'elle existe. Cette biodiversité participe à notre cadre de vie d'où l'intérêt de la préserver ou de la remettre en place là où elle est moins présente. Zones humides, zones boisées diversifiées, zones ripisylves… La trame noire est une notion un peu nouvelle : un point lumineux la nuit repousse la biodiversité. En cessant l'éclairage public durant la nuit, on préserve la biodiversité et on réalise des économies. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que la main de l'homme n'impacte pas cette biodiversité notamment en matière d'urbanisme. Ces précautions préservent demain.

GG : Pour le milieu aquatique, nous devons veiller à ne pas polluer, souiller, enterrer, buser… Pour ce qui est de la trame verte, ce principe de précaution ne doit toutefois pas nous faire tomber dans l'excès… Nous sommes à la campagne quand même.

J.P. : C'est pour cela qu'il faut trouver le bon calibrage. Il faut la répertorier pour faire prendre conscience qu'elle existe. Nous arriverons plus facilement aux objectifs par la sensibilisation que par la contrainte. À nous, collectivité, de montrer l'exemple.

Les contraintes justement. Ce document d'urbanisme n'est-il pas une nouvelle panoplie de contraintes pour la population ?

GG : Nous devons faire preuve de pédagogie et ne pas avoir peur de dire que dès que l'on réglemente, cela génère une contrainte pour certains.
Mais il faut garder à l'esprit que l'on n'a pas la liberté de tout faire. Le droit à la propriété n'est pas un droit à construire. C'est à nous de bien communiquer en concevant des outils en amont qui fixent les règles d'urbanisme et de construction. Nous devons veiller à ne pas générer de déceptions, notamment chez les nouveaux habitants.
J.P. : La population a largement été associée à l'ensemble des étapes de la création de ce document et ce n'est pas fini. Mais la meilleure réponse demeure l'intérêt général et collectif. C'est ce qui prime. Ces contraintes sont nécessaires pour préserver et améliorer tout ce qui fait que l'on a envie de vivre et de rester sur ce territoire.

« Le droit à la propriété n'est pas un droit à construire. »

2030, une échéance cruciale ?

J.P. : C'est demain que l'on va mettre en place des outils pour satisfaire des objectifs et des visions d'aménagement et de développement à long terme. Demain, si on a réduit l'emprise sur les terres agricoles, on pourra en mesurer l'impact en 2030. Parce que l'on aura préservé la biodiversité, on saura si elle est toujours présente en 2030 sur notre territoire. Pour relever le défi climatique, au travers de bâtis moins énergivores et plus vertueux, nous mesurerons en 2030 si l'on aura véritablement impacté notre consommation énergétique à l'échelle de notre territoire. Les choix faits aujourd'hui impacteront-ils positivement notre territoire pour les générations futures ? C'est tout l'enjeu.

GG : Et un PLUI, ce n'est pas une communauté de communes qui donne des ordres à tout le monde… Mais une fois adoptées, les règles s'appliquent à tous de la même façon sur tout le territoire. En 2030, on remettra tout à plat pour un nouvel état des lieux pour vérifier si l'on va bien dans le bon sens, avant de relancer une autre politique. Mais d'ici là, rien n'est figé, tout peut évoluer. Un PLUI, cela vit. Rien n'est jamais définitif.

ZONES D'ACTIVITÉS

MIEUX ACCUEILLIR POUR BOOSTER L'ACTIVITÉ !

L'économie constitue toujours un enjeu majeur dans la stratégie de développement d'un territoire. Et s'il est indispensable d'augmenter la capacité d'accueil d'entreprises, pour les élus de Billom Communauté, pas question pour autant de sacrifier le cadre paysager.

Des locaux en bardage métallique polluant le paysage ? Les élus du territoire n'en veulent plus depuis belle lurette. Comme en témoigne le développement de la zone des Littes : 19 hectares au cœur d'une ancienne carrière pour une éco-zone à Dallet, dédiés aux activités artisanales liées au recyclage et aux matériaux du BTP et aux activités tertiaires. Entrepris bien avant la fusion territoriale (en 2007), le projet de la zone des Littes est aujourd'hui couronné de succès avec 80% des 190 000 m^2 occupés ou vendus. Sa singularité ? Un effort tout particulier a été porté sur l'architecture et l'environnement paysager du site.

Missionnée par la SEAu (Société d'Equipement d'Auvergne, chargée aujourd'hui de la commercialisation des Littes) pour élaborer et rédiger les recommandations architecturales et paysagères de la zone, l'architecte Dominique Désirée (Esquisse Architectes mais aussi architecte pour le CAUE, Conseil Architecture Urbanisme Environnement) se souvient de la volonté des élus : « Le secteur n'était vraiment pas joli et avec le puy de Mur juste à côté, l'enjeu paysager était fort. Mon rôle était donc de mettre en place un cahier de prescriptions pointues au niveau architectural, qui puisse aussi faire preuve d'une certaine souplesse pour ne pas dissuader les entrepreneurs et porteurs de projets ». Un équilibre à trouver entre exigences environnementales et impératifs commerciaux… « Les élus reçoivent les demandes des entreprises qui veulent s'installer et veulent bien sûr les accueillir au mieux. Je les accompagne pour aider à défendre l'importance des prescriptions en me rapprochant notamment des architectes de chaque entreprise ».

Parmi les premières entreprises installées, Team Trucks et Sobemo, incarnent bien le projet volontariste des élus. D'autant que chez Sobemo, fabricant de produits en béton pour le bâtiment, il a fallu résoudre le casse-tête d'un silo peu esthétique… Le bardage bois, les teintes neutres et des volumes bas ont ainsi permis de fondre l'entreprise dans le paysage. « C'est un peu notre entreprise témoin », sourit Dominique Désirée. L'exemple à suivre !

3 Points clés

Sans entrer dans les détails techniques, Dominique Désirée retient trois points cruciaux du cahier de recommandations : des volumes simples ne dépassant pas 8 à 10 mètres de hauteur selon la parcelle, sans pans de toitures. « Pour des besoins spécifiques (silo par exemple), la hauteur de 15 mètres pourra être atteinte mais les toits terrasses ou les toitures cachées par des acrotères sont systématiquement imposés ». Côté façades, bois et teintes neutres exigés comme le marron ou le vert. « Le but, c'est que les bâtiments ne perturbent pas l'œil, qu'ils se fondent dans le paysage ». Enfin, pour respecter le caractère paysager et rural de la zone, le végétal est largement employé pour délimiter les parcelles. « Nous demandons aux entreprises de laisser une bande de 5 mètres entre leur limite de propriété et la voirie afin d'éviter que les enrobés et les parkings ne soient collés à la voie publique. Cette impression de cadre verdoyant est intéressante ». Pour les clôtures, grillages neutres et frontière végétalisée grâce à des haies… « Tout

REQUALIFICATION EN PARC D'ACTIVITÉS

Pour faire face à la saturation de ses zones d'activités, Billom Communauté a décidé de procéder à l'extension de la zone de l'Angaud, ainsi qu'à sa requalification en Parc d'activités.

cela participe au cadre de vie de la rue et de la zone ».
Responsable commercial chez Sobemo, John Jouve confirme : « La zone des Littes présente les atouts d'une zone d'activités classique avec la proximité de l'autoroute et un trafic fluide. Avec en plus un confort quotidien sur le plan environnemental : un cadre agréable préservé grâce notamment à un esthétisme des bâtiments et à leur homogénéité ». Et ce n'est pas une question de moyens mais bien une question de réflexion et de volonté juge encore Dominique Désirée : « Une façade bois ou une clôture végétale ne génèrent pas de surcoût. Des solutions existent pour lier esthétique, préservation de l'environnement et activité économique. Et par la suite, les entreprises sont fières d'être implantées au cœur d'une zone exemplaire ».

Penser à l'avenir

Pour plus d'efficacité, la collectivité a confié la gestion du dossier à la SEAu « plus compétente que nous pour la commercialisation des parcelles et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches », admet volontiers Gilles Voldoire, vice-président de Billom Communauté. « Mais nous savons aujourd'hui qu'une zone d'activités peut se développer en prenant la qualité paysagère en considération. Nous avons la preuve que ça marche. »
Avec moins de 20% d'espaces encore disponibles sur la zone des Littes et une zone saturée à Vertaizon/Chignat, Billom Communauté doit déjà envisager demain avec notamment la zone de l'Angaud à Billom (lire par ailleurs). Indispensable pour poursuivre l'essor économique du territoire.

À Billom, les zones d'activités accueillent une quinzaine d'entreprises artisanales pesant une centaine d'emplois. Pour préparer l'avenir, les élus ont décidé d'entreprendre l'extension de la zone de l'Angaud, avec vigilance. « La requalification de la zone nous permet de définir que cette zone sera bien réservée aux activités artisanales et industrielles. Aucune chance qu'elle ne devienne malgré nous une zone commerciale qui serait préjudiciable aux commerces billomois », explique Jean-Christian Courchinoux, vice-président chargé de l'économie. Pas de supermarché ni de restaurant ici donc !
Pour l'organisation de ces 4 hectares qui prendront ainsi l'appellation de Parc d'activités économiques de l'Angaud, trois tranches de travaux et d'aménagement sont programmées : « Les deux premières tranches sont programmées pour cette année (requalification, première phase d'extension) … Modulables entre 1000 et 3000 m² selon le besoin de chaque entreprise, le Parc offrira des espaces adaptés à chaque demande. C'est un vrai point fort ». Conçu pour inciter des entreprises locales à rester sur place — comme Gamasonic, l'un des plus gros employeurs privés du territoire ayant manifesté son souhait de s'agrandir sur place — le projet du Parc d'activités de l'Angaud peut aujourd'hui s'appuyer sur la réussite de la zone des Littes à Dallet.

Démarche environnementale

« Aujourd'hui, le site est affreux. Nous voulons sortir de cette image de zone d'activités et de ses bâtiments en tôles. L'objectif est d'intégrer cet espace en le mariant avec le paysage et les spécificités de notre territoire », insiste Jean-Christian Courchinoux.
Un lieu pour booster l'économie locale mais pas seulement… « Un chemin de promenade est prévu au cœur du site ». Plutôt rare il est vrai d'aller se balader au beau milieu d'une zone d'activités ! Seul bémol aujourd'hui dans le déroulement de ce projet — qui s'inscrit dans le respect de la démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme et de la Charte de développement durable des Parcs d'Activités du Puy-de-Dôme (CD63) — les fouilles archéologiques préventives pourraient fortement influer sur le calendrier. « C'est bien évidemment nécessaire pour notre passé et notre avenir, mais si les fouilles s'avéraient fructueuses, ce pourrait être un vrai frein au projet ». Verdict dans le courant de l'été.

L'AGENDA DE L'ÉTÉ

LES ATELIERS DÉCOUVERTE

Ateliers des 6-12 ans
« JE CONSTRUIS MA VILLE »
25 juillet, 8 août et 22 août au centre aquatique de Billom de 10 h à12 h

ATELIERS EN FAMILLE

« ARCHITECTE D'UN JOUR... »
Les mardis 17 et 31 juillet, 14 et 28 août

VISITES DÉCOUVERTES

« BILLOM, LA MÉDIÉVALE »
Les mercredis 18 juillet, 25 juillet, 1er août, 8 août, 22 août à 15 h

DRÔLES DE RENDEZ-VOUS

« RONDES MÉDIÉVALES »
Billom (bureau d'information touristique)
Les vendredis de juillet et août à 21h

« EN PASSANT PAR LES MURS »
Billom, 28 septembre à Billom à 18 h et 12 octobre à 17 h 30

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
Programme disponible 15 jours avant la manifestation au bureau d'information touristique de Billom. Autour de la thématique « l'art du partage ».
Les 15 et 16 septembre

Les rendez-vous proposés par le Pays d'Art et d'Histoire sont nombreux. Suivez l'actualité sur :
www.vacances-livradois-forez.com
www.facebook.com/culturepatrimoine2cc
billomstdiervalledujauron/

"MIAM MIAM... DES LIVRES! "

SALON DU LIVRE JEUNESSE À BOUZEL
Le vendredi 5 octobre de 17 h à 19 h 30 et le samedi 6 octobre de 10 h à 18 h avec Benoît Charlat.

"FÊTE DU JEU"

5ème édition à Dallet le dimanche 14 octobre à partir de 14 h 30

«LES AUTOMNALES»

Concert de l'ensemble «Canticum Novum»
Le vendredi 2 novembre à Fayet-le-Château

Crédit Photo : B. Pichène

"RÉSIDENCE JULES STROMBONI"

en partenariat avec "Passeurs de mots"

EXPOSITION "MAZZERU" à la médiathèque de Vertaizon **du mardi 16 octobre au samedi 20 octobre**

ATELIER IMPRESSION À "LA CHOSE TYPO"
à Billom **le mercredi 17 octobre de 14 h à 17 h**

SOIRÉE "CONFÉRENCE DESSINÉE"
à la médiathèque de Vertaizon **le vendredi 19 octobre à partir de 19 h**

MINI-STAGE "BANDE DESSINÉE" à la bibliothèque de Saint-Dier le samedi 20 octobre de 9 h à 16 h (sur inscription au 04 73 79 00 45)

Renseignements : 04.73.79.00.45

PRATIQUE

Réseau de bibliothèques

BEAUREGARD L'ÉVÊQUE
66 grande rue • 04 73 73 75 58 • media.beauregard@orange.fr

BILLOM
1 rue Dischamps • 04 73 73 46 65 bibliothequebillom@orange.fr
http://bibliothequebillom.webnode.com/

BONGHEAT
Le Bourg • 04 73 68 49 32 (Mairie)
bilbiotheque.bongheat@gmail.com

BOUZEL
Foyer Rural • 04 73 78 19 37 • bibliotheque.bouzel@orange.fr

CHAURIAT
Mairie de Chauriat • 04 73 62 95 95
bibliomunicipale.chauriat@orange.fr

DALLET
Rue des Remparts • 07 84 23 32 91
dallet_bibliotheque@orange.fr

EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
Le Bourg • 04 73 68 56 21 • bib.egliseneuve.p.b@wanadoo.fr

ESTANDEUIL
04 73 70 90 86 (Mairie) • mairie.estandeuil@orange.fr

ISSERTEAUX
Le Bourg • 04 73 70 90 64 (Mairie)
mairie.isserteaux@wanadoo.fr

MEZEL
Mairie de Mezel • 04 73 83 04 30 • bibmezel@laposte.net

MONTMORIN
Le Clos • 04 73 68 44 58 (Mairie) • bibliotheque@montmorin.fr

NEUVILLE
Le Bourg • 04 73 68 44 20 (Mairie) • biblio.neuvile63@orange.fr

PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER
Place Onslow • 04 73 84 15 78
biblio.perignat.sur.allier@gmail.com

SAINT-BONNET-LÈS-ALLIER
14 rue du Château • 04 73 62 98 46 • michelinedomas@wanadoo.fr

SAINT-DIER-D'AUVERGNE
Le Bourg • 04 73 70 80 34 (Mairie) • biblilaforgestdier@orange.fr

SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES
Le Bourg • 04 73 70 90 17 (Mairie) • bibstjean@orange.fr

SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
Le Bourg • 04 73 68 42 81 • bib-stjuliendecoppel@outlook.fr

TRÉZIOUX
Le Bourg • 04 73 70 80 96 (Mairie)
pointlecturetrezioux@gmail.com

VASSEL
Place de la Mairie • 04 73 68 18 76
bibliotheque.vassel@orange.fr

VERTAIZON
5 rue du Commerce • 04 73 68 12 54
biblio.vertaizon@wanadoo.fr

BILLOM Communauté

Billom Communauté est le journal édité par la Communauté de communes de Billom Communauté,
7 rue Cohalion – 63160 Billom

Directeur de la publication : Gérard Guillaume
Coordination : Gilles Voldoire
Rédaction : Jérôme Kornprobst / Agence K'
Création graphique et mise en page :
Jeanne Lopez-Belmonte / Atelier la Luna
N°ISSN : 2558-7803
Tirage : 13 000 exemplaires
© Toute reproduction interdite sans autorisation
www.stdb-auvergne.com